

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 14 novembre 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE



L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 07/11/2018

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	Excusé
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Madame Célia MONSEIGNE	X
Monsieur Alain RENARD	X	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	Excusé	Monsieur Philippe BLAIN	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X		
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

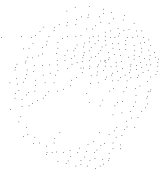
Sur les 19 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 14 novembre 2018, 17 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181114-2018-08BS-DE
Date de télétransmission : 15/11/2018
Date de réception préfecture : 15/11/2018

Association des journalistes de la région

JACQUES VAGANAY

Membre du conseil d'administration



15/11/2018

Le présent document est destiné à être lu et compris par les personnes mentionnées ci-dessous. Il est communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Page 1

Page 2

Page 3

Page 4

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181114-2018-08BS-DE
Date de télétransmission : 15/11/2018
Date de réception préfecture : 15/11/2018

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2018-08BS

Objet : Autorisation de signature d'un marché d'acquisition de bacs deux roues pour la collecte des déchets ménagers

Rapporteur : Monsieur BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 26 octobre 2018.

Considérant que dans le cadre de la collecte des déchets ménagers en porte à porte, le SMICVAL met à disposition des usagers, des bacs d'OMR, recyclables et bio-déchets. Pour cela, il se doit de doter les nouveaux arrivants en bacs et d'en assurer le renouvellement.

Considérant que les bacs sont de type 2 roues, d'un volume de 60, 120, 240 et 360 litres et compatibles à la préhension frontale par lèves conteneurs à peigne ainsi que par pince robotisée à sangles.

De plus, certaines communes bénéficient également, d'une collecte des déchets fermentescibles en bacs roulant 60 litres, avec un faux fond.

Considérant que les usagers de la commune de Libourne, quant à eux, bénéficient d'une collecte des déchets végétaux en bacs 120 litres équipés d'une grille de fond et de parois ajourées afin de limiter la fermentation.

Considérant que le marché actuel (dont le détenteur est l'entreprise SCHÄEFER) arrivant à terme le 25 septembre 2018, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée le 09 juillet 2018 afin de renouveler ce marché et ce, pour une durée de 3 ans. Il s'agit d'un accord cadre à lot unique, à bon de commande, sans mini et avec un maximum 1 200 000 € HT.

Considérant que le descriptif, les quantités estimatives de chaque type de bac pour la durée du marché et les prix, sont :

Désignation	Quantités	Prix HT
BAC 120L OMR (bac beige/couvercle marron)	6070	19,45 €
BAC 240L OMR (bac beige/couvercle marron)	6470	26,50 €
BAC 360L OMR (bac beige/couvercle marron)	1930	39,20 €
BAC 120L PS (bac anthracite/couvercle jaune)	5070	19,45 €
BAC 240L PS (bac anthracite/couvercle jaune)	6750	26,50 €
BAC 360L PS (bac anthracite/couvercle jaune)	2950	39,20 €
BAC 360L PS à clé (bac anthracite/couvercle jaune)	460	53,20 €
BAC 360L PS à clé & opercule (bac anthracite/couvercle jaune)	160	72,20 €
BAC 120L (60L) BIO DECHETS OU FERMENTESCIBLES (bac anthracite/couvercle vert)	6160	19,45 €
BAC 120L DECHETS VERTS (bac et couvercle vert)	190	36,20 €
BAC 120L BIO DECHETS ET FERMENTESCIBLES (bac et couvercle gris)	250	19,45 €
BAC 120L BIO DECHETS ET FERMENTESCIBLES à clé (bac et couvercle gris)	250	33,45 €

Accuse de réception en préfecture
033-2500660181114-2018-08BS-DE

Date de télétransmission : 15/11/2018

Date de réception préfecture : 15/11/2018

Considérant que la CAO s'est réunie le 26 octobre 2018 et après analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché au candidat SCHÄEFER. Son offre correspond aux attentes du SMICVAL que ce soit en termes de qualité des produits (robustesse, garantie, facilité de maintenance, ergonomie), de délai de livraison et de prix.

Considérant que la **variante 2** (bac livré avec une étiquette pour identifier les destinataires), pour un coût de **9 177,50 € HT** (0,25 € HT*36 710 bacs) et la **variante 3** (gestion des bacs en fin de vie-**prestation neutre**) ont été retenues.

La variante 1 (dispositif visuel permettant à l'habitant d'informer l'agent collecteur de son manque de sacs compostables pour bio-déchets) n'est pas retenue en raison du prix pour l'une des propositions et pour l'autre, en raison de la technique peu adaptée.

Considérant qu'en se basant sur les quantités estimatives pour la durée du marché et selon le bordereau de prix remis par le candidat, le montant total estimatif s'élève à **935 038 € HT**, alors que le marché actuel (à volume identique) s'élève à **937 375 € HT**.

En y incluant les variantes retenues, le montant total estimatif s'élève à **944 215.50 € HT**.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'acquisition de bacs deux roues pour la collecte des déchets ménagers, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité, des Membres présents (17 membres présents, sur 19 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché d'acquisition de bacs deux roues pour la collecte des déchets ménagers, d'une durée de 3 ans, avec l'entreprise SCHÄEFER et dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

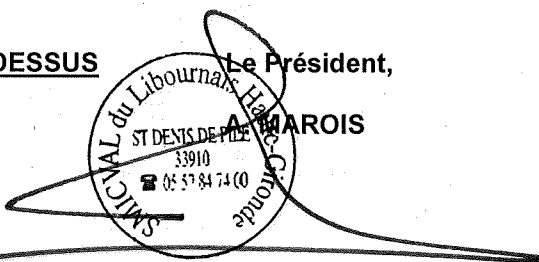
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 14 novembre 2018

Le Président,
A. MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181114-2018-08BS-DE
Date de télétransmission : 15/11/2018
Date de réception préfecture : 15/11/2018